

PARLEMENT
DE WALLONIE

COMMUNIQUÉ

Bureau

Jeudi 22 octobre 2026

En sa réunion de ce jour, le Bureau a examiné des points pour lesquels il a pris les décisions suivantes :

Statut des parlementaires

Le Bureau a exercé le contrôle prévu à l'article 3 du règlement du 20 mars 2014 relatif aux subventions aux groupes politiques reconnus du Parlement de Wallonie et n'a formulé aucune observation à l'issue de ce contrôle.

Finances

Le Bureau a pris acte de l'état des engagements budgétaires du Parlement pour le troisième trimestre de l'année 2026. Le tableau des dépenses et des recettes arrêté au 30 septembre 2026 sera transmis à la Commission de la comptabilité et ce, en application de l'article 169, point 4 du Règlement.

Organisation

Le Bureau a marqué son accord sur l'estimation du coût du projet de visite organisée par la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité du Parc national de Hoge Kempen (Haute Campine) et de Scheldevallei (Vallée de l'Escaut), le vendredi 13 novembre 2026.

Marchés publics

Le Bureau a décidé d'attribuer le marché public de services relatif à la désignation d'un prestataire de services assurant une procédure de reclassement professionnel à la société Right Management Belgium, sise De Kleetlaan, 3 à 1831 Diegem.
(*Décision du Bureau du 8 octobre 2026*)